



OBSERVATIONS SUR LE RAPPORT CONJOINT MINUSMA-HCDH PUBLIE LE 20 MARS 2015

« Les rapporteurs peuvent et doivent mieux faire »

Le 20 Mars 2015 la MINUSMA a rendu public un rapport sur les violations de droits de l'Homme couvrant une période allant du 1^{er} Novembre 2013 au 31 Mai 2014.

Ce rapport conjoint **MINUSMA – HCDH** (Haut Commissariat au Droit de l'Homme), est une initiative inédite, dans les annales de l'histoire des droits de l'Homme portant sur le conflit **Azawad-Mali**.

C'est la première fois qu'une institution intergouvernementale, pas n'importe laquelle, puisqu'il s'agit des **Nations Unies** accepte de rendre un rapport de ce type et qui le publie. C'est une avancée significative dans la lutte pour la protection des **droits de l'Homme** dans une zone de non droit depuis **l'indépendance du Mali en 1960**, où l'Etat malien a sévi dans un silence assourdissant contre les droits de l'Homme, notamment, des communautés touarègues et arabes de l'Azawad, longuement considérées par Bamako comme des « infrahumains ».

Malgré tout, quelques observations s'imposent afin de contribuer à l'amélioration de ce type de rapport.

Nos observations sur ce rapport porteront essentiellement sur la disposition faite des données par les rapporteurs. Une disposition qui semble prioriser une présentation « **très politisée** » à travers une confusion semée sur : la nature des acteurs concernés, les modes opératoires, les situations de guerre, les cibles, l'identité des violations, les responsabilités morales de certaines causes de violences.

Il ne consiste nullement à mettre en doute la crédibilité des institutions à l'origine de ce travail salubre, mais plutôt d'attirer l'attention sur le risque d'un « brouillard politique » causé par l'ordre d'établissement des données.

A) Sur le choix de la seule période couverte par le Rapport :

On peut directement noter que le rapport a choisi de couvrir une période (*1^{er} Novembre 2013- 31 Mai 2014*) essentiellement réactionnelle vis-à-vis des multiples violations de masses effectuées par l'armée malienne durant les dix (10) précédent mois de son retour dans les limites des régions de **Ségou et Mopti** puis dans les régions **Gao, Tombouctou** et **Kidal** (*Janvier à Octobre 2013*). De multiples rapports d'ONG et de presses indépendantes appuyés de supports audio-visuels ont largement animé cette période noire pour les populations civiles de ces régions.

L'impunité et l'absence de condamnations politiques fermes vis-à-vis de l'armée malienne appuyée de ses milices de tout genre ; sont à l'origine de la motivation de cette dernière à provoquer le retour de la violence ayant animée le dernier semestre de l'année 2014.

Ensuite, de la période du **31 Mai au 31 Décembre 2014** (soit 7 mois durant), la MINUSMA, considérant que toutes les accusations portées dans ce rapport ne sont pas le résultat d'enquêtes indépendantes, dispose d'informations sur plusieurs autres graves violations de droits de l'Homme commises par l'armée malienne et ses milices. Alors les questions qu'on l'on pourrait se poser sont :

Pourquoi un rapport sur uniquement la période du 1^{er} Novembre 2013 au 31 Mai 2014 ?

Pourquoi une publication maintenant et pas depuis 7 mois, soit à la fin de la période couverte par ce rapport ?

B) Le rapport dans la période qu'il couvre est non exhaustif :

Le rapport en citant les trois régions de l'Azawad et d'autres régions du Mali laisse penser que l'enquête menée à été exhaustive alors qu'elle n'a couverte que l'agglomération urbaine de Kidal, de Gao et dans une moindre mesure la ville de Tombouctou. La région de Tombouctou où ont eu lieu les violations massives de droits de l'Homme (le long des deux rives du fleuve) est loin d'avoir été couverte et l'absence des communautés touarègues et arabes dans la ville de Tombouctou démontre à souhait que l'enquête ne peut considérée que comme un échantillonnage. De plus, la MINUSMA est relativement absente de la région de Tombouctou. Les données recueillies sont très minimalistes alors que des données complètes sont disponibles au niveau d'autres sources (HRW, AI, ONG internationales...)

C) La confusion semée dans les accusations portées contre ce que le rapport généralise en « Groupes armés »

En dépit de timides tentatives de distinction entre les mouvements rebelles et les groupes narcoterroristes (paragraphe C du rapport), le texte a d'énormes peines à opérer une nette distinction entre les mouvements politico-armés l'Azawad et les groupes terroristes et entretient savamment la confusion.

Les mouvements politico-armés de l'Azawad n'ont jamais utilisé de modes opératoires terroristes, ni visés la MINUSMA, Serval, encore moins des journalistes, ce que le style du rapport entend insinuer en faisant l'amalgame entre les **acteurs en armes**.

Les groupes armés terroristes avec leur mode opératoire connu de tous, ont incessamment revendiqué leurs actions à travers des sources médiatiques considérées comme références d'informations.

La lecture de ce rapport par des personnes extérieures au terrain, ou par des bureaucrates d'institutions sous-régionales et internationales (*Conseil de Sécurité de l'ONU, Conseil de Paix de l'Union Européenne et de l'Union Africaine...*), occasionnera un flou total pouvant faire croire que **Mouvements politico-militaires de l'Azawad**, ont un moment ou l'autre pris pour cible les FORCES ONUSIENNES de maintien de paix.

Le MNLA a déjà perdu des dizaines de combattants (officiers, sous-officiers et soldat) lors d'affrontements l'ayant opposé aux groupes terroristes du MUJAO et AQMI et alliés. Plusieurs autres furent individuellement enlevés et exécutés aux motifs qu'ils collaborent avec les forces internationales.

D) Les accusations portées contre les FAMA souffrent de souplesse dans leur qualification :

Ce rapport a laissé passer de dizaines d'abus massifs graves effectués par les FAMA, pendant qu'ils ont été mentionnés avec précisions par d'autres organisations indépendantes de droits de l'Homme (Amnesty international, HRW...) Des violations ouvertement (images à l'appui) posées par les FAMA et alliés avec des modes opératoires classés terroristes, visant systématiquement des **masses communautaires et ethniques prédéfinies**, ont malheureusement fait l'objet d'une certaine souplesse dans ce rapport.

Ces actes des FAMA effectués en « zone hors affrontements », en période de cessez-le feu garantie par la communauté internationale, ont très généralement visés des civils dans leurs campements, dans les foires, ou en voyages

E) Les actions terroristes ont aussi visé des membres, militants et sympathisants des Mouvements politico-militaires de l’Azawad.

Les rapporteurs ont totalement exclu toute donnée faisant état d’attaques effectuées par les **groupes armés terroristes (AQMI, MUJAO et alliés)** contre les membres et soutiens des **Mouvements politico-militaires de l’Azawad**.

Certains de ces nombreux attentats, enlèvements, décapitations, ont eu bien lieu pendant la période couverte par ce rapport (Voir Rapports du CTMS et de l’EMOV mises en place depuis l’Accord de Ouagadougou en juin 2013). Des dizaines d’individus (civils, notabilités et militaires) pour des motifs comme « **collaboration avec les forces internationales** », ont été retrouvés décapités ou pendus par des membres de groupes terroristes d’AQMI et du MUJAO.

F) Les recommandations faites au gouvernement malien sont très générales et répétitives.

Les recommandations simples et vitales à faire au Mali sont que :

- Que cesse immédiatement et définitivement les violations flagrantes et massives des droits de l’Homme ;
- Que soit respectée la libre circulation des personnes et de leurs biens conformément aux modalités du cessez-le feu, ceci notamment par les FAMa et ses milices, les services de sécurité et la police d’Etat.
- Que cessent la création et les appuis aux milices ethniques, germes d’une guerre civile dans un pays.

Conclusion :

La circulation d’armes, la situation de guerre ne sont aucunement sans débordements isolés ou express par des acteurs, des factions d’acteurs ou des individus ayant d’autres ambitions. Mais rien de tout cela ne saurait justifier les violations de droits humains.

Les Mouvements politico-militaires de l’Azawad dans une franche collaboration avec la MINUSMA, le CICR (Comité International de la Croix Rouge), et autres organisations de droits de l’Homme, fournissent largement d’efforts pour contribuer au respect des droits humains. Plusieurs collaborations se sont concrétisées par les libres échanges d’informations et de contacts avec des victimes de violences, des prisonniers de guerre, des lieux et victimes d’attaques terroristes dans l’Azawad.

Mieux, la déontologie, la responsabilité morale et intellectuelle comme le sens supérieur de la mission de paix; exigent une sincérité minimale dans l’ordre de classification de données pour une lecture objective par l’extérieur.

Attaye Ag Mohamed

Coordinateur de la Commission chargée des droits de l’Homme au MNLA